

## VOS TÉMOIGNAGES!

La mise en place des repères de crues a été réalisée grâce à vos témoignages et vos photos. Cependant, l'inventaire doit se poursuivre pour continuer à développer la Culture du Risque sur notre territoire.

Témoins des inondations passées, les repères de crues permettent d'entretenir la mémoire collective des crues et rappellent la nécessité de rester vigilant face au risque d'inondation.

> **N'hésitez pas à nous transmettre vos photos et leur localisation!**



# REPÈRES DE CRUES SAÛNE - VIENNE - SCIE

## PAPI ARQUES ET SCIE



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Arques et Scie est un contrat entre les collectivités territoriales et l'État. Il est co-porté par le SMBV de l'Arques et le SMBV Saône Vienne Scie. Il vise la mise en œuvre d'un programme d'actions de gestion des risques d'inondation sur un territoire à risque: **les bassins versants de l'Arques et de la Scie**. Ce contrat mobilise les moyens financiers disponibles (collectivités, Agence de l'eau, ...).

L'information de la population et des différents acteurs locaux est un des axes majeurs du PAPI. Les repères de crues seront donc utilisés dans cette logique de la Culture du Risque.

> **Plus d'infos sur [papi-arques-scie.fr](http://papi-arques-scie.fr)**



© SMBV SVS - 2020 - Imprimé sur papier recyclé

## CONTACT

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS  
SAÛNE VIENNE SCIE

11, route de Dieppe 76730 Bacqueville en Caux  
02 35 04 49 92 - [accueil@sbsvsvs.fr](mailto:accueil@sbsvsvs.fr)  
[www.sbsvsvs.fr](http://www.sbsvsvs.fr)



Les partenaires



SE SOUVENIR  
POUR PRÉPARER L'AVENIR





## QU'EST-CE QU'UN REPÈRE DE CRUES ?

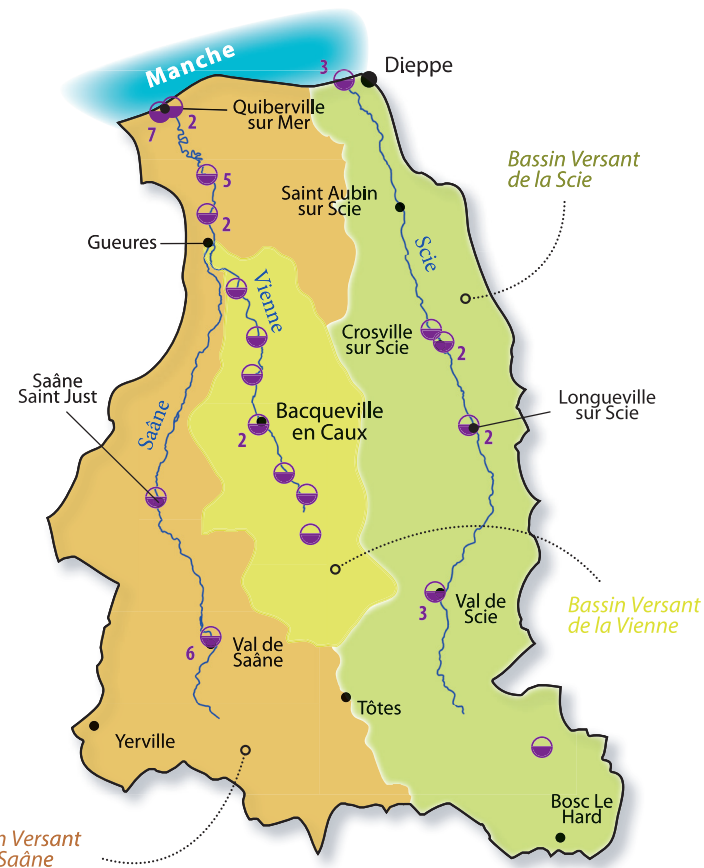
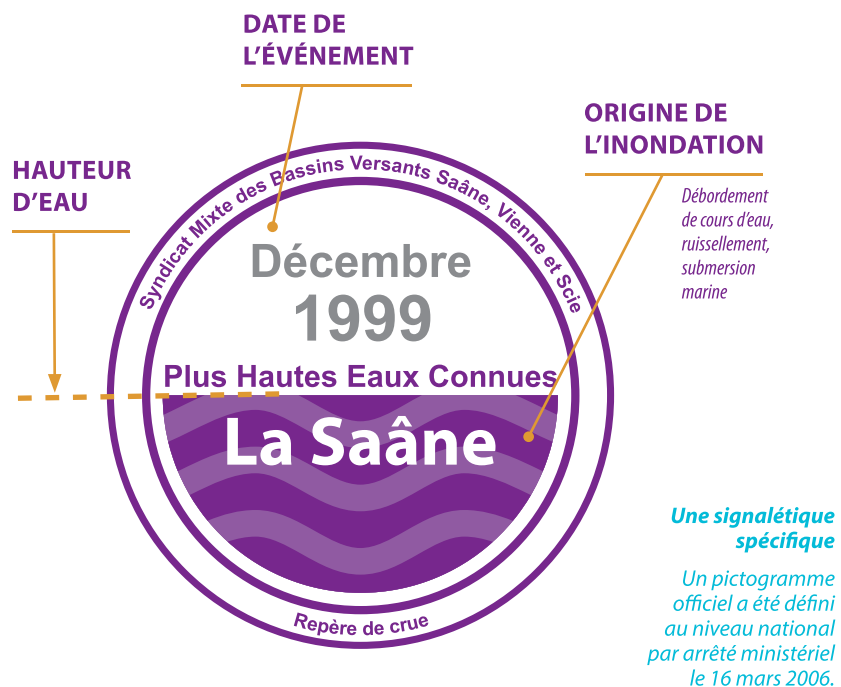
Un repère de crues est un objet visuel matérialisant le niveau d'eau maximal atteint au cours d'une inondation (crues, submersions marines, ruissellements). Témoin des événements du passé, il permet de faire vivre la mémoire des inondations que le temps et les traumatismes peuvent parfois effacer.

Localisé sur un support fixe (mur ou totem) garantissant la pérennité de son implantation, il se présente sous la forme d'un macaron émaillé.

## POURQUOI LE POSER ?

En dépit de la multiplication d'évènements catastrophiques, les populations ne disposent pas d'une véritable Culture du risque. Cela s'explique par la perte de la mémoire collective des inondations, la mobilité des personnes et la présence d'une population non permanente.

Le repère de crues contribue à entretenir une mémoire de l'inondation et rappelle l'existence du risque et la nécessité d'en tenir compte. Une zone inondée par le passé est susceptible de l'être à nouveau.



**2**  
valeur en mètre  
du plus haut  
niveau d'eau  
connu

**3**  
cours d'eau

**19**  
communes  
implantées

**43**  
repères de  
crues posés

**63 000**  
investissement  
total en €



## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Depuis 2014, le SMBV accompagne les maires pour la mise en place des repères de crues sur leur commune. La réglementation leur impose de procéder au recensement, à la pose et à l'entretien des repères correspondant aux crues historiques, aux crues nouvelles exceptionnelles et aux submersions marines (art. L563-3 du Code de l'Environnement).

Cette obligation est d'autant plus forte que les bassins versants de la Saône et de la Scie sont couverts par un PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation).

Le Décret du 14 mars 2005 spécifie l'établissement des repères de crues. En accord conventionnel avec la mairie, ces derniers ont été implantés selon des critères de fiabilité (photos, traces existantes), de fréquentation de site, d'accessibilité, et de visibilité.

Les repères ont un statut de conservation similaire aux bornes parcelaires: le déplacement ou la détérioration sont donc interdits (Loi du 6 Juillet 1943).